



## Le 27 et après...

L'appel à la grève et à la manifestation du 27 septembre de la CGT Éduc'action, la FSU, la CFDT et l'UNSA, rejoints par SUD, a été une incontestable réussite : 50% de grévistes, plus de 150.000 manifestant-e-s, des cortèges dynamiques et combatifs et, pour la première fois, les syndicats de l'enseignement privé dans la rue aux côtés des syndicats du public (à noter la forte présence du syndicat de l'enseignement privé Cgt qui se bat pour l'intégration du privé dans un grand service public unifié et laïc)... Et face à cette mobilisation la réponse de ce gouvernement autiste est tombée :

Pour 2012 :

- 5700 postes dans le premier degré
- 6550 postes dans le second degré
- 400 postes dans les services administratifs
- 1350 postes dans l'enseignement privé.

**Face à cette provocation, continuer la mobilisation est une nécessité !**

La CGT Éduc'action entend ne pas en rester là. Elle continue de construire un mouvement alliant mobilisation interprofessionnelle et mobilisation d'ensemble dans l'Éducation Nationale.

Continuons à nous mobiliser dans la rue pour combattre les politiques libérales. Participons aux Assemblées Générales interprofessionnelles afin de préparer la journée du mardi 11 octobre 2011.

**Participons massivement aux élections professionnelles du 13 au 20 octobre. Renforçons par notre vote le syndicalisme de lutte et revendicatif porté par la CGT.**

### Sommaire

- **Éditorial** p. 1
  - **Gouvernement + Medef = vive la crise ?** p. 2
  - **Histoire pas drôle** p. 2
  - **Direction d'école** p. 3
  - **Cantine scolaire : à table, mais pas tous !** p. 5
  - **Topaze ou le Schpountz** p. 6
  - **Des évaluations condamnées pour leur inefficacité** p. 6
  - **Appel de Bernard Thibault à voter Cgt** p. 8
- Éduc'action lors des élections professionnelles**

Illustrations : Marc LE ROY et Thibault ROY

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré de la CGT Éduc'action :  
Henri BARON, Luc BRIATTE, Fabienne CHABERT,  
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,  
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,  
Ana MACEDO, Jérôme SINOT

**Dans l'Éducation Nationale, la CGT a un nom : c'est la CGT Éduc'action !  
Du 13 au 20 octobre, je vote CGT Éduc'action !**

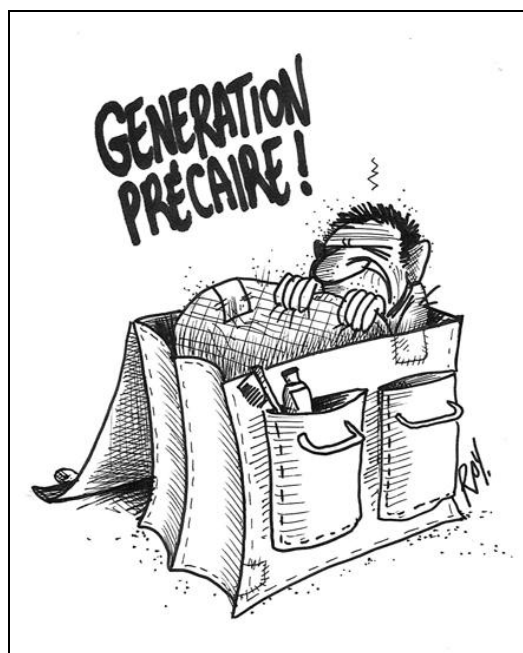
## GOVERNEMENT + MEDEF = VIVE LA CRISE !

De mois en mois, les chiffres du chômage et de l'inflation (communiqués et réels) augmentent. Le pouvoir d'achat des Français diminue. Dans le même temps, les richesses augmentent et les salaires des patrons du CAC 40 croissent de façon vertigineuse, atteignent des sommets qui donnent le tournis aux chômeurs et aux salariés qui voient de mois en mois leur pouvoir d'achat rogné, les prestations sociales diminuer...

Mais rien n'arrête le gouvernement, l'UMP et le MEDEF associés. Bruno Le Maire, chargé de rédiger le programme du candidat Sarkozy à la Présidentielle de 2012, surfant sur les craintes suscitées par la Crise du système capitaliste, exulte : « *Pouvons-nous garder un dispositif d'indemnisation du chômage parmi les plus généreux au monde ?* »

Les chômeurs sont donc désignés comme les fauteurs de trouble, ceux qui creusent les déficits (avec les fonctionnaires, cela va de soi !). Quand les médias auront-ils l'honnêteté de faire remarquer que ce n'est pas l'indemnisation des chômeurs qui est problématique en soit, mais leur nombre ?

Si, au lieu de servir les intérêts du patronat, le gouvernement se fixait comme priorité de réduire le chômage et d'augmenter les salaires, les richesses augmenteraient, les recettes de l'État avec, réduisant ainsi les déficits et de l'allocation chômage et de la Sécurité Sociale ?



## HISTOIRE PAS DRÔLE...

C'est l'histoire du Puy Saint Vincent, commune rurale des Hautes Alpes, qui n'était pas d'accord avec la décision de l'IA de fermer sa classe maternelle et d'intégrer les élèves dans un regroupement pédagogique.

C'est l'histoire d'un combat que mènent de nombreuses écoles rurales en France qui estiment que le maintien d'une école sur leur territoire est un gage de survie et un avantage pour le bien être de leurs enfants. En effet, il faut bien reconnaître qu'imposer des temps de trajet à rallonge à des enfants de 4 ans, n'est pas du meilleur effet à l'heure où la communauté éducative réfléchit aux rythmes scolaires afin de les alléger !

**Cependant, cette belle histoire de résistance s'arrête là et c'est regrettable !** La municipalité et les habitants du Puy Saint Vincent ont accepté la décision de fermeture de classe et ont créé une association qui

emploie une enseignante (en disponibilité de l'Éducation Nationale) chargée de la classe maternelle « communale ». La prise en charge de classes, qui plus est maternelles, et d'enseignants par les collectivités est un doux rêve du gouvernement qui a déjà à son actif les jardins d'enfants. **Nous ne pouvons pas cautionner cette démarche !**

Si la motivation est légitime, les conséquences sont dramatiques. **C'est la privatisation de l'école publique.** C'est aussi la mise en concurrence de l'offre d'éducation et le démantèlement d'un service public de proximité. Cette logique, portée par les défenseurs de l'école privée et l'UMP, est la même que celle menée par la Poste depuis plusieurs années en milieu rural.

On sait et on voit aujourd'hui les conséquences que cela a pu avoir...



**Du 13 au 20 octobre,  
votez CGT et faites voter CGT !**

**Attention, si vous n'avez pas reçu vos identifiants et mots de passe ou si vous les avez égarés, vous n'avez que jusqu'au 12 octobre pour les (re)demander !**

Toutes les démarches sont explicitées sur notre Site ([www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr) espace élections professionnelles) ; pour y accéder, cliquez sur l'image à gauche ou [ici](#).

**➡ Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous !**

## **DIRECTION D'ÉCOLE**

En cette période électorale, c'est un déferlement... Les Directeur-trices sont visiblement pour certain-e-s une cible privilégiée. À la Cgt Éduc'action, nous défendons en toute période et pas seulement en période électorale le dossier de la direction d'école, selon le mandat que nos adhérent-e-s nous ont donné lors de nos congrès. Il nous a paru bon de rappeler nos positions...

Direction d'école...

Quelle réalité? Quelles revendications?

La question de la direction d'école fait l'objet depuis de nombreuses années, et plus encore aujourd'hui, d'un vrai malaise.

Des milliers de postes restent vacants chaque année, la fonction est parfois imposée et, dans nombre d'écoles, le barème pour obtenir la direction est souvent inférieur à celui pour obtenir un poste d'adjoint-e.

### **Les raisons de ce malaise sont multiples pour les directrices/directeurs :**

- charge de travail en forte hausse avec une nette tendance par les IEN et les IA de se décharger d'un certain nombre de tâches administratives sur les directrices/directeurs (conséquence de la fermeture massive de postes d'administratifs) ;
- des tâches qui ne devraient pas relever de la compétence d'un directeur (administratives, sécurité, recrutement de personnels...) ;
- manque de temps évident qui justifierait des décharges de service importantes, sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui ;
- pression des mairies qui cherchent de plus en plus à s'immiscer dans le fonctionnement des écoles et, là aussi, se déchargent de plus en plus sur les directrices/directeurs ;
- détérioration des relations «au public» comme dans d'autres métiers ;
- responsabilités et obligations mal définies.

**Pour la CGT Éduc'action, la solution ne passe ni par la création d'un établissement du premier degré (EPEP), ni par un statut de Chef d'établissement pour les directrices/directeurs, ni par la création de l'école du socle**

**La CGT Éduc'action revendique :**

- la création d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers/infirmières scolaires et assistants sociaux/assistantes sociales, médecins scolaires
- la définition d'un cadre d'emploi pour les directrices/directeurs d'école. Ce cadre d'emploi doit définir de manière précise les tâches et responsabilités des directrices/directeurs ;
- une formation initiale et continue de qualité pour tous les enseignants ;
- une augmentation importante de la bonification indiciaire pour la mener par étape à 80 points indiciaires ;
- une augmentation immédiate de la nouvelle bonification indiciaire, actuellement 8 points, à 40 points ;
- une augmentation de l'ISS uniforme pour atteindre 2400€/an ;
- une augmentation des décharges : 0,25 de 1 à 4 classes, 0,50 de 5 à 9 classes, complète pour les écoles de plus de 10 classes et plus...
- en ZEP/RAR, un complément de décharge doit être donné pour chaque école ;
- la création de postes statutaires d'administratifs : 1 poste par école ;
- la titularisation, soit en tant que Fonctionnaire de la Fonction Publique d'Etat, soit de la Territoriale, des EVS actuels sur ces postes doit être une priorité ;
- en cas d'absence du directeur, un des enseignants chargés de classe doit être remplacé pour être en capacité d'assurer la continuité du service du directeur ;
- l'affirmation du rôle du Conseil des Maîtres et Maîtresses pour tout ce qui relève du fonctionnement pédagogique de l'école ;
- une fonction de direction librement choisie, avec une formation conséquente et ouverte à tous les collègues volontaires pour permettre une rotation à l'intérieur de l'école pour celles et ceux qui le désirent ;
- la possibilité d'une codirection, d'une gestion partagée au sein des écoles volontaires

La situation de ce dont "bénéficie" actuellement un-e directeur-trice

	Décharges	Points indiciaires	NBI	Montant pts	Indemnités	Total Rémunération Directeur-trice
Ecole à 1 classe	0	3	8	50,93 €	124,64 €	175,57 €
Ecoles de 2 à 4 classes	0	16	8	111,12 €	124,64 €	235,76 €
Ecoles de 5 à 9 classes	0,25	30	8	175,94 €	141,30 €	317,24 €
Ecoles de 10 à 13 classes	0,5	40	8	222,24 €	157,98 €	380,22 €
Ecoles de 14 classes et +	1	40	8	222,24 €	157,98 €	380,22 €

Ce que revendique la Cgt-Educ'Action

	Décharges	Points indiciaires	NBI	Montant pts	Indemnités	Total Rémunération revendiquée
Ecole à 1 classe	0,25	80	40	555,60 €	200,00 €	755,60 €
Ecoles de 2 à 4 classes	0,25	80	40	555,60 €	200,00 €	755,60 €
Ecoles de 5 à 9 classes	0,5	80	40	555,60 €	200,00 €	755,60 €
Ecoles de 10 à 13 classes	1	80	40	555,60 €	200,00 €	755,60 €
Ecoles de 14 classes et +	1	80	40	555,60 €	200,00 €	755,60 €

(Les rémunérations indiquées sont indiquées en brut)

Autour de ces revendications, la CGT Éduc'action entend mobiliser non seulement les directrices mais aussi l'ensemble des personnels du premier degré.

**Yvon Guesnier**, directeur d'école à Nice  
**Henri Baron**, directeur d'école à Paris

## CANTINE SCOLAIRE : À TABLE, MAIS PAS TOUS !

*Depuis la rentrée, la restauration scolaire est l'enjeu des pouvoirs* : celui de certains maires, celui de certains chefs d'établissement.

Ce sont tout d'abord 70 maires (tous de droite) qui rétablissent la double peine pour les chômeurs : leurs enfants n'auront plus droit de manger à la cantine, au fallacieux prétexte que la cuisine et/ou le réfectoire ne sont pas assez grands ou qu'ils ne peuvent employer davantage de personnels ; double peine, car il est aisé de comprendre que si son enfant ne peut manger à la cantine, il devient difficile de se libérer pour partir à la recherche d'un emploi ! Le maire de Thonon-Bains (74) exige même un justificatif d'entretien d'embauche pour autoriser gracieusement un enfant de chômeur à chercher un emploi<sup>1</sup>. À Dugny (93), le règlement de la cantine va plus loin en stipulant que « ne sont autorisés à fréquenter les cantines scolaires que les enfants dont l'unique ou les deux parents travaillent »<sup>2</sup>. Pourtant, plusieurs décisions de justice ont donné tort à des maires qui, précédemment, avaient signé de tels arrêtés.

À Plan-de-Cuques (13), le maire a renvoyé de la cantine les agents municipaux chargés de la surveillance du réfectoire et de la cour pour les remplacer par... des vigiles d'une société de sécurité privée<sup>3</sup> ! Selon le maire, ces derniers seraient plus qualifiés, plus compétents, sauraient mieux se faire respecter... Pendant ce temps, les agents municipaux sont déplacés pour effectuer le ménage dans des bâtiments communaux...

Dans un collège de Saint-Herblain (44), c'est un autre drame qui se joue pour des familles : le principal d'un collège a en effet décidé de retirer publiquement les manuels scolaires distribués aux élèves à ceux d'entre eux dont les parents n'ont pas réglé en totalité la facture de cantine à la fin de la dernière année scolaire !!! Mélange inacceptable des genres, punition pédagogique pour les collégiens victimes de cette aberration<sup>4</sup> ! Pour vingt euros et quelques centimes, ils se voient interdits de travailler ou réduits à s'organiser pour ne pas être double-sanctionnés faute de devoir effectué...

À chaque fois, les maires et le chef d'établissement concernés jouent sur le caractère "facultatif" du temps l'interclasse et de la cantine. Au mépris de l'intérêt des enfants et de leurs parents. On pourrait pourtant mettre la question de la restauration scolaire – et de son accès ou non – en relation avec les études sur la santé des enfants et des jeunes, notamment concernant l'obésité ou la malnutrition<sup>5</sup> : pour certains, les quatre repas pris à la cantine sont les seuls complets, équilibrés, même si, ça et là, la qualité de ce qui est servi n'est pas toujours au rendez-vous, surtout quand les communes délèguent au privé – dont l'objectif est de réaliser du bénéfice – la fabrication des plats voire le choix des menus.

*Dans certaines communes, on demande aux directeur-trices, en l'absence de réglementation, d'effectuer le "sale boulot" en triant les élèves* pour limiter l'accès à la cantine et au dortoir (en maternelle).

C'est pourquoi, à la CGT Éduc'action, *nous souhaitons qu'une réflexion s'engage dans les plus brefs délais* pour que soit reconnu ce temps comme service public auquel tous les enfants auraient droit, sans qu'aucune discrimination ne puisse limiter son accès<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Le Dauphiné Libéré, articles parus sur <http://www.ledauphine.com> les 11, 12 et 30 juillet et le 21 septembre 2011

<sup>2</sup> *Le Parisien*, 14 septembre 2011

<sup>3</sup> *Le Midi-Libre*, 6 septembre 2011

<sup>4</sup> *Ouest-France*, 13 septembre 2011

<sup>5</sup> *L'Humanité Dimanche*, 15-21 septembre 2011

<sup>6</sup> Avant que ne commence à consulter la Conférence sur les rythmes scolaires, en juin 2010, la Cgt Éduc'action revendiquait :

« ° *La gratuité de l'école pour tous les enfants et, concernant le périscolaire, une participation modique en fonction des ressources des familles avec des règles établies au plan national et à terme la gratuité (...)*

° *Une réflexion sur l'organisation de l'espace/temps pour :*

- *permettre à tous les enfants de maternelle qui en ont besoin de faire la sieste dans de bonnes conditions (actuellement, trop peu de places sont disponibles en dortoirs, y compris pour les petites sections),*

- *améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les repas et transformer les cantines en restaurants scolaires, pour distinguer les lieux "classe" et les lieux "activités de loisirs" (...)* »

## TOPAZE OU LE SCHPOUNTZ

À la rentrée 2011, comme en 2008, le ministre nous refait le coup de la maxime pour enseigner l'éducation civique : « Les maîtres peuvent recourir par exemple à l'exercice classique de commentaire quotidien d'une maxime ou d'un exemple remarquable, pour aider l'enfant à acquérir les repères et les principes de la citoyenneté et de la vie collective. » **Il s'agit bien d'une résurrection de l'école de Topaze !** À quand le port obligatoire de la blouse ? La réintroduction de la morale dans les programmes a été faite en grande pompe grâce à la circulaire de rentrée et au battage médiatique afférent. Étrange de présenter cela comme une nouveauté alors qu'on remonte carrément au Moyen Âge !

La nouveauté vient des déclarations faites dans le Parisien dans le cadre de la "3<sup>ème</sup> révolution de l'éducation" et des sondages parus cet été. Ceux-ci indiquaient les attentes prioritaires des français : aide aux élèves en difficulté, retour de l'autorité. Concernant l'aide aux élèves en difficulté, personne ne croit à l'efficacité des mesures ministérielles. Bien au contraire ! Il ne restait alors qu'à agir sur l'ordre, la discipline et donc la morale. Le vivre ensemble ? Le citoyen de demain ? Les ateliers philos, les conseils ? Aux oubliettes !

Le passage d'éducation à la citoyenneté à l'instruction civique est loin d'être innocent. Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'un glissement sémantique lourd de sens... Le terme d'éducation a été substitué au terme d'instruction dans les années 30 lorsqu'il a été décidé de mettre fin aux filières hermétiques. Seul Vichy rétablira l'Instruction publique au détriment de l'Éducation Nationale. Quant à l'instruction civique, elle avait disparu dans les années 50 au profit de l'éducation civique.

Si d'aucuns se reconnaîtront dans l'usage réitéré du bien pensant « Ne- fais- pas- aux- autres- ce- que- tu- ne- veux -pas- que- l'on - te- fasse » toujours prononcé sur un ton excédé, il convient de reconnaître que c'est bien insuffisant pour former le citoyen éclairé de demain.

**Elles vont être jolies nos classes tapissées de traces écrites moralisantes à mémoriser !**

Avec tout cela, le ministre crée un nuage de fumée afin qu'on évite des débats plus utiles sur les ECLAIR, la mise en concurrence des établissements ou les suppressions de postes !

Fabienne Charbert

---

## DES ÉVALUATIONS CONDAMNÉES POUR LEUR INEFFICACITÉ À VALIDER LE SOCLE COMMUN

Le Haut Conseil de l'Éducation, une officine créée par la loi d'orientation de 2005, une sorte de gardien du temple de la philosophie du socle commun, composé d'amis et de serviteurs du ministère, vient de publier un rapport au vitriol au sujet des évaluations nationales CE1 et CM2. Ce rapport est complètement à l'opposé des critiques que nous formulons à propos de ces évaluations.

Le rapport s'en prend aux enseignants qui n'en font pas assez dans la servilité, notamment pour ce qui est de la validation des acquis dans le Livret Personnel de Compétence : « *Les attestations de maîtrise du socle reposent sur les déclarations des enseignants [...] la manière dont elles sont renseignées n'est ni contrôlée, ni harmonisée [...] elles sont soumises à une certaine variabilité. Des caractéristiques non cognitives [...] influent sur la décision de valider ou non une compétence. [...] Le flou de certaines consignes de l'institution en ce qui concerne la validation de chaque compétence [...] fait courir le risque d'attester la maîtrise d'un socle qui n'est plus vraiment commun.* » Or, les dispositifs d'évaluation qui définissent tout le monde de la même manière ne peuvent appeler des réponses exploitables. Nul ne sait si elles répondent à la question posée ou au dispositif lui-même, au mode d'existence qu'il propose. C'est une aberration pédagogique : un

apprentissage ne se fait pas de manière sectionnée, séparée mais toujours de façon globale. La somme des compétences ne fera jamais une unité, elle vide au contraire l'individu de toutes ses particularités et de toute sa singularité. L'apprentissage ne s'opère pas sur un individu vierge, un individu sans histoire, sans territoire dans lequel il s'inscrit et se définit, un individu qui additionnerait une compétence puis une autre, puis une autre. Chacun emprunte son chemin pour apprendre et ce chemin n'est pas modélisable.

Sur leur lancée, les membres du HCE conseillent de museler encore un peu plus les enseignants, d'en faire des soldats obéissants et des exécutants passifs des tâches parcellisées, bref d'entamer encore plus la liberté pédagogique. Le HCE déplore ainsi que « 11 % des élèves se sont vu attribuer le socle sans avoir validé les sept compétences. ».

Le HCE se préoccupe ensuite de faire en sorte que le système élimine tous ceux qui n'ont pas le "niveau". Or, telle était déjà la fonction des évaluations CM2, c'est donc leur inefficacité qui est en cause, au regard du HCE. Ainsi, le document plébiscite les évaluations CEDRE, bien meilleures que les nôtres, car elles permettent d'y voir clair en dégageant des groupes de niveau (de 0 à 5). Le rapport nous apprend que « D'un côté, près d'un élève sur deux (groupes 0, 1 et 2) sort du collège avec des acquis insuffisants ou fragiles qui écartent toute possibilité sérieuse de validation du socle ; de l'autre, seulement un quart des élèves en validerait à coup sûr la maîtrise (groupes 4 et 5). Quant au groupe 3, qui représente selon les disciplines entre 25 % et 30 % des élèves, sa maîtrise du socle semble pour le moins aléatoire. » Le but est de prouver que seul un quart des élèves validera le socle en fin de troisième et que les autres pourront aller se faire pendre ailleurs. C'est l'enterrement en fanfare du lycée pour tous, avant celui du collège unique.

Dans la conclusion du rapport, le HCE estime que « le moment est venu de confier à une agence d'évaluation indépendante la mise en œuvre d'un programme permettant d'évaluer la totalité des compétences, comme le suggérait la lettre de mission du Président de la République. »

La CGT Éduc'action ne peut que s'inscrire à l'encontre de ce rapport, qui reproche aux évaluations de n'être pas assez les outils qui jugent les compétences, trient les élèves en écartant les plus en difficulté, formatent et font obéir les enseignants en supprimant le peu de liberté pédagogique qui subsiste, font de ces mêmes enseignants des répétiteurs ou les éliminent tout à fait du processus d'orientation. Au bout du compte, il fait la seule proposition viable pour ceux qui veulent pérenniser le socle : « confier à une agence d'évaluation indépendante la mise en œuvre du programme ». Si nous nous battons pour l'abrogation des évaluations nationales CE1 et CM2, c'est au contraire, pour restituer la liberté pédagogique aux enseignants et non pour, qu'en plus de la hiérarchie qui veut en faire des paillasons, ils soient aussi évalués, comme et avec leurs élèves, par des représentants directs du patronat.

Jean Grimal



1<sup>er</sup> degré  
n° 9- Oct 2011

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci dessous

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.) .....Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité .....

Tél. .... E-mail .....

Établissement .....

Code postal ..... Localité .....

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

## UN ÉVÈNEMENT SOCIAL D'IMPORTANCE

Les élections professionnelles du 20 octobre dans la Fonction Publique de l'État seront un événement social d'importance, et ce pour plusieurs raisons.

Elles vont naturellement permettre aux agents titulaires et contractuels d'élire leurs représentants pour défendre leurs intérêts dans le ministère, le service ou l'établissement suivant les circonstances.



Bernard Thibault lors de la manifestation pour l'éducation à Lille, le 27 septembre 2011.

Chaque électeur doit cependant avoir conscience que son choix aura, cette fois-ci, une portée plus importante qu'auparavant avec l'instauration de nouvelles règles de négociations.

Seuls désormais les syndicats représentatifs, c'est-à-dire ayant obtenu suffisamment de suffrages aux élections, seront habilités à négocier au nom des personnels et, second bouleversement, **seuls les accords approuvés par des syndicats représentant à terme 50 % des voix seront validés** et pourront entrer en application.

Ce sont des changements d'importance **pour une plus grande démocratie sociale. Chaque voix va donc compter beaucoup plus qu'hier, il est impératif que chaque syndiqué en donne la mesure autour de lui.**

Le contexte de ce scrutin a aussi son importance. Comme le savent les personnels de la Fonction publique pour en subir les conséquences sur le plan professionnel et personnel, **la période est à l'austérité et aux restrictions des budgets publics, aux campagnes de culpabilisation des "privilegiés", aux dénigrement de leur mission**, et on ne met à leur disposition que des moyens très insuffisants. Les choix retenus ces dernières années par le

président de la République ont largement accentué le décalage entre les besoins sociaux du pays et les mesures pour y répondre. Notre syndicat CGT, qui s'oppose à ces politiques d'austérités qui se répandent dans toute l'Europe, revendique un soutien appuyé à cette démarche au travers du vote du 20 octobre et des mobilisations unitaires que nous préconisons.

Un vote renforcé des personnels en faveur des listes présentées par la CGT sera un signe on ne peut plus clair en direction des décideurs politiques comme pour l'ensemble des salariés du pays. Enfin, comme pour toute élection, le résultat de cette consultation de portée nationale sera scruté et largement interprété. La CGT est le premier syndicat interprofessionnel dans la Fonction publique. Cela donne un sens particulier pour la défense des revendications dans une approche solidaire entre les différentes catégories, entre services, entre salariés de tous statuts.

Il est aujourd'hui plus indispensable encore que les salariés fassent le choix de la CGT pour exprimer leurs revendications sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail, la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs missions. Il est également crucial que chacun ait conscience que la défense de la protection sociale, des droits à la retraite, des services publics... comme l'exigence d'un autre partage des richesses produites par les salariés impliquent qu'ils soient représentés par l'organisation la mieux à même d'exprimer leurs aspirations. La CGT, qui sait conjuguer opposition aux mauvaises politiques, propositions alternatives, mobilisation des salariés et négociation pour obtenir des avancées est bien placée pour revendiquer sa longue expérience.

**Alors ensemble, gagnons le plus grand nombre de voix pour la CGT le 20 octobre prochain.**

**Je m'y emploierai personnellement à vos côtés.**

**Bernard Thibault,**  
Secrétaire général de la CGT